

AVIS

Influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Canada et aux États-Unis

État de situation au 2 novembre 2022

Introduction

Avec les cas d'influenza aviaire détectés au Québec, il est primordial de maintenir la vigilance de tous les intervenants et producteurs et d'appliquer avec rigueur les mesures de biosécurité.

En cas d'inquiétude relative à la santé de leurs oiseaux, les propriétaires d'élevages commerciaux ou de basse-cour doivent communiquer avec un médecin vétérinaire. Les propriétaires d'oiseaux et médecins vétérinaires peuvent également signaler toute situation inhabituelle ou mortalité élevée auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en composant le **450-768-6763**. La présence d'oiseaux sauvages malades ou morts peut aussi être signalée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en composant le **1-877-346-6763**. Évitez de manipuler la carcasse de ces oiseaux au moment de leur découverte.

L'influenza aviaire est une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'ACIA et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le MAPAQ peut être contacté en composant le **1 844-ANIMAUX**.

Identification de l'influenza aviaire H5N1 HP au Canada

Québec :

- 142 cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 ont été confirmés par l'ACIA chez des oiseaux sauvages trouvés au Québec. De plus, 93 résultats non négatifs pour l'influenza aviaire ont été obtenus pour des oiseaux sauvages au Laboratoire de santé animale de Saint-Hyacinthe. Ces résultats sont en attente de confirmation par l'ACIA. Les oiseaux sauvages ayant obtenu des résultats confirmés et non négatifs ont été trouvés dans les régions suivantes : Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Lanaudière, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Outaouais, Côte-Nord et Montréal. [Un graphique présentant les résultats de la surveillance de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages est inclus à la fin de cet état de situation.](#)
- Le 12 avril 2022 : Un premier cas d'IAHP a été confirmé par l'ACIA dans un élevage de volaille commerciale au Québec, dans la MRC de Val-Saint-François. La zone de contrôle primaire (ZCP) associée à ce cas a été révoquée par l'ACIA le 1^{er} juillet 2022.
- Le 13 avril 2022 : Un deuxième cas d'IAHP a été confirmé dans un élevage de basse-cour dans la

MRC de Haut-Saint-François. La ZCP pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 24 mai 2022.

- Le 14 avril 2022 : Un troisième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC de Brome-Missisquoi. La ZCP pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 13 août 2022.
- Le 17 avril 2022 : Un quatrième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC Les Sources. La ZCP pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 3 juillet 2022.
- Le 21 avril 2022 : Un cinquième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC Les Sources. La ZCP pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 20 juillet 2022.
- Le 3 mai 2022 : Un sixième cas a été confirmé dans un élevage de basse-cour dans la MRC du Haut-Saint-Laurent. La ZCP pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 19 juin 2022.
- Le 4 mai 2022 : Un septième cas a été confirmé dans un élevage de basse-cour dans la MRC de La Rivière-du-Nord. Il n'y a pas de ZCP pour ce cas.
- Le 28 juin 2022 : Un huitième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC La Jacques-Cartier. [La ZCP-73 pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 1^{er} novembre 2022.](#)
- Le 3 juillet 2022 : Un neuvième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC La Jacques-Cartier. [La ZCP-73 pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 1^{er} novembre 2022.](#)
- Le 9 juillet 2022 : Un dixième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC La Jacques-Cartier. [La ZCP-73 pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 1^{er} novembre 2022.](#)
- Le 22 juillet 2022 : Un onzième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC La Jacques-Cartier. La ZCP-74 a été révoquée par l'ACIA le 30 septembre 2022.
- Le 1^{er} août 2022 : Un douzième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC La Jacques-Cartier. [La ZCP-76 pour ce cas a été révoquée par l'ACIA le 1^{er} novembre 2022.](#)
- [Le 7 octobre 2022 : Un treizième cas a été confirmé dans un petit élevage de volaille commerciale dans la MRC Les Jardins-de-Napierville. La ZCP-117 \(commerciale\) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 7 octobre.](#)
- [Le 15 octobre 2022 : Un quatorzième cas a été confirmé dans un élevage de basse-cour dans la MRC de Roussillon. La ZCP-126 \(non commerciale\) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 15 octobre.](#)
- [Le 16 octobre 2022 : Un quinzième cas a été confirmé dans un élevage de basse-cour dans la MRC de Drummond. Il n'y a pas de ZCP associée à ce cas.](#)
- [Le 18 octobre 2022 : Un seizième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC de La Haute-Yamaska. La ZCP-128 \(commerciale\) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 18 octobre.](#)
- [Le 18 octobre 2022 : Un dix-septième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC de La Haute-Yamaska. La ZCP-129 \(commerciale\) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 18 octobre.](#)
- [Le 22 octobre 2022 : Un dix-huitième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC de L'Érable. La ZCP-135 \(commerciale\) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 23 octobre.](#)
- [Le 27 octobre 2022 : Un dix-neuvième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC de Rouville. La ZCP-141 \(commerciale\) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 30 octobre.](#)
- [Le 31 octobre 2022 : Un vingtième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans](#)

la MRC de Rouville. La ZCP-143 (commerciale) en lien avec ce cas a été mise en place par l'ACIA le 1^{er} novembre.

- Sept zones de contrôle primaire (ZCP) de l'influenza aviaire sont actives au Québec, autour des cas confirmés. Plus précisément, six ZCP commerciales et une ZCP non commerciale sont présentement actives. De plus, la ZCP-123 (non commerciale) en lien avec le cas ON-IP034 dans l'est de l'Ontario inclut une partie du territoire du Québec. Des permis doivent être obtenus pour transporter des oiseaux ainsi que leurs produits dans, hors, à l'intérieur ou par les zones de contrôle primaire.
- Vous trouverez des informations au sujet de la localisation de ces zones en suivant ce lien : [Zone de l'influenza aviaire - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- Les informations en lien avec les permis de circulation sont accessibles au lien suivant : [Permis et autorisations de contrôle des déplacements - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- Les producteurs de volaille commerciaux peuvent questionner leur office de commercialisation (association, fédération, regroupement) au sujet des permis de circulation.
- Les éleveurs de volaille non-commerciaux (1 à 300 oiseaux) peuvent poser leurs questions au sujet des permis de circulation au MAPAQ via la boîte courriel permisZCPdeplacement@mapaq.gouv.qc.ca

Autres provinces :

- Plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été confirmés par l'ACIA chez des oiseaux domestiques et sauvages dans les autres provinces canadiennes. Vous trouverez plus bas un tableau et une figure présentant un résumé des cas d'IAHP au Canada. Un tableau et une figure résumant les cas aux États-Unis ainsi qu'une carte des cas confirmés sont également inclus plus bas.
- Le nombre de nouveaux cas confirmés d'IAHP chez les oiseaux domestiques au Canada et aux États-Unis a commencé à diminuer progressivement au cours des dernières semaines.

Canada :

Tableau 1 : Nombre de cas d'influenza aviaire hautement pathogène confirmés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments chez des oiseaux domestiques et sauvages par province, entre le 20 décembre 2021 et le 2 novembre 2022

Province	Oiseaux domestiques		Total	Oiseaux sauvages (suspects et confirmés)
	Élevage commercial	Élevage de basse-cour		
Alberta	36	20	56	198
Colombie-Britannique	7	21	28	132
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	64
Manitoba	16	4	20	85
Nouveau-Brunswick	0	1	1	72
Nouvelle-Écosse	2	2	4	100
Nunavut	0	0	0	3
Ontario	23	14	37	232
Québec	15	5	20	235
Saskatchewan	15	15	30	208
Terre-Neuve-et-Labrador	0	2	2	100
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	1
Yukon	0	0	0	8
Total	114	84	198	1 438

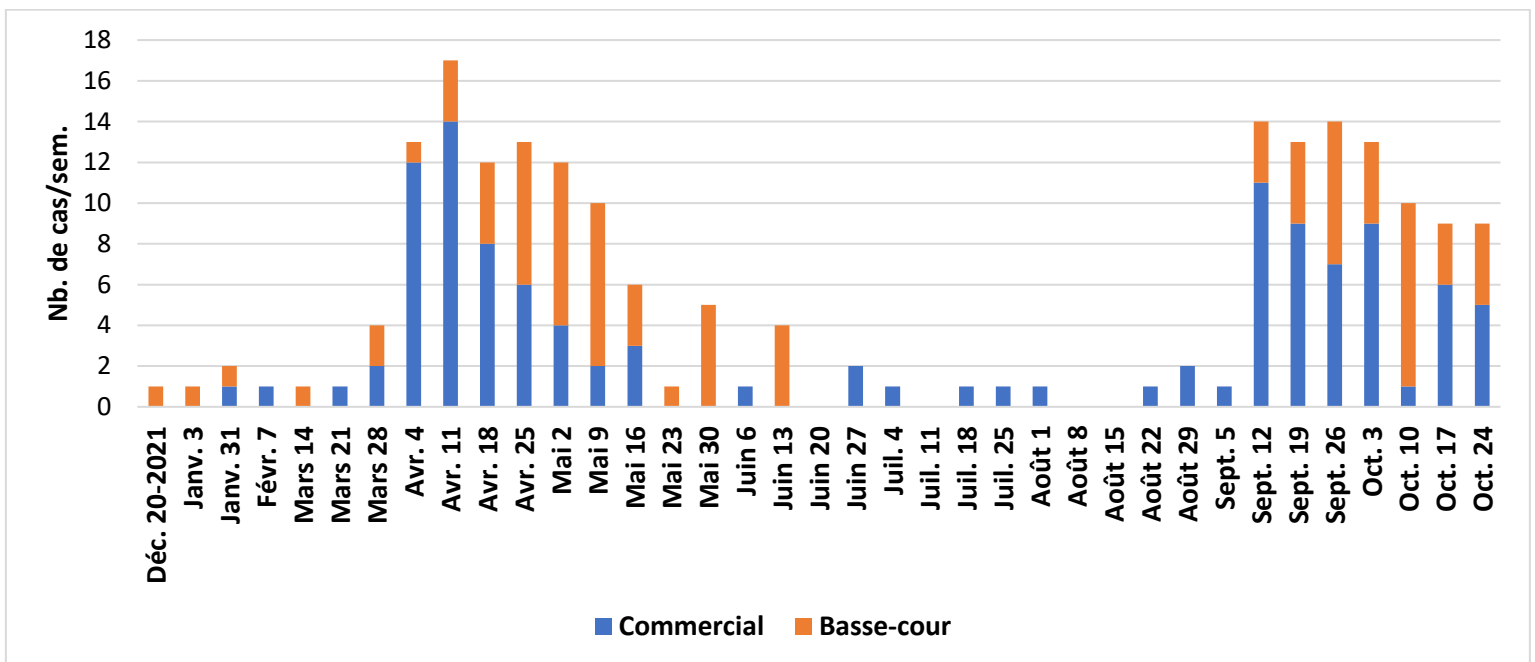
Canada :

Tableau 2 : Statut des zones de contrôle primaire (ZCP) définies par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en date du 2 novembre 2022

Province	ZCP commerciales		ZCP non commerciales		ZCP révoquées
	ZI + ZR	ZS	ZI + ZR	ZS	
Alberta	3	9	0	3	26
Colombie-Britannique	2	1	4	0	12
Manitoba	9	3	0	0	1
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	1
Ontario	1	2	4	0	22
Québec	5	1	0	1	9
Saskatchewan	5	4	3	2	10
Total	25	20	11	6	81

Légende : ZI – Zone infectée. ZR – Zone de restriction. ZS – Zone de sécurité. Une ZCP est composée au départ d'une zone infectée et d'une zone de restriction, qui deviennent une zone de sécurité à la fin de la période de surveillance des éclosions.

Figure 1 : Nombre de cas confirmés d'influenza aviaire hautement pathogène par semaine chez les oiseaux domestiques au Canada



États-Unis :

Tableau 3 : Nombre de cas d'influenza aviaire hautement pathogène détectés chez des oiseaux domestiques et sauvages par état, entre le 13 janvier et le 1^{er} novembre 2022

État	Oiseaux domestiques		Total	Oiseaux sauvages
	Élevage commercial	Élevage de basse-cour		
Alabama				1
Alaska		5	5	90
Arizona				4
Arkansas	1	1	2	0
Californie	13	8	21	85
Caroline du Nord	9	1	10	144
Caroline du Sud				46
Colorado	5	10	15	35
Connecticut		2	2	34
Dakota du Nord	5	16	21	296
Dakota du Sud	43	8	51	65
Delaware	3	2	5	9
Floride		16	16	284
Géorgie		2	2	41
Idaho	1	27	28	39
Illinois		4	4	52
Indiana	9	5	14	29
Iowa	15	5	20	52
Kansas	1	8	9	23
Kentucky	2	2	4	15
Maine		13	13	41
Maryland	4	1	5	7
Massachusetts		2	2	73
Michigan	1	18	19	175
Minnesota	76	28	104	180
Mississippi				8
Missouri	6	4	10	34
Montana		13	13	58
Nebraska	6	6	12	12
Nevada		2	2	25
New Hampshire		2	2	75
New Jersey		3	3	49
New York	1	7	8	164
Nouveau-Mexique		1	1	
Ohio	1	6	7	38
Oklahoma	1	3	4	38
Oregon		14	14	69
Pennsylvanie	19	7	26	55
Rhode Island		1	1	5
Tennessee		2	2	28
Texas	1	2	3	68
Utah	19	7	26	121
Vermont		1	1	72
Virginie		5	5	20
Washington		35	35	130
Washington D.C.				2
Wisconsin	10	16	26	149
Wyoming		9	9	84
Total	252	330	582	3 124

États-Unis :

Figure 2 : Nombre de cas confirmés d'influenza aviaire hautement pathogène par semaine chez les oiseaux domestiques aux États-Unis

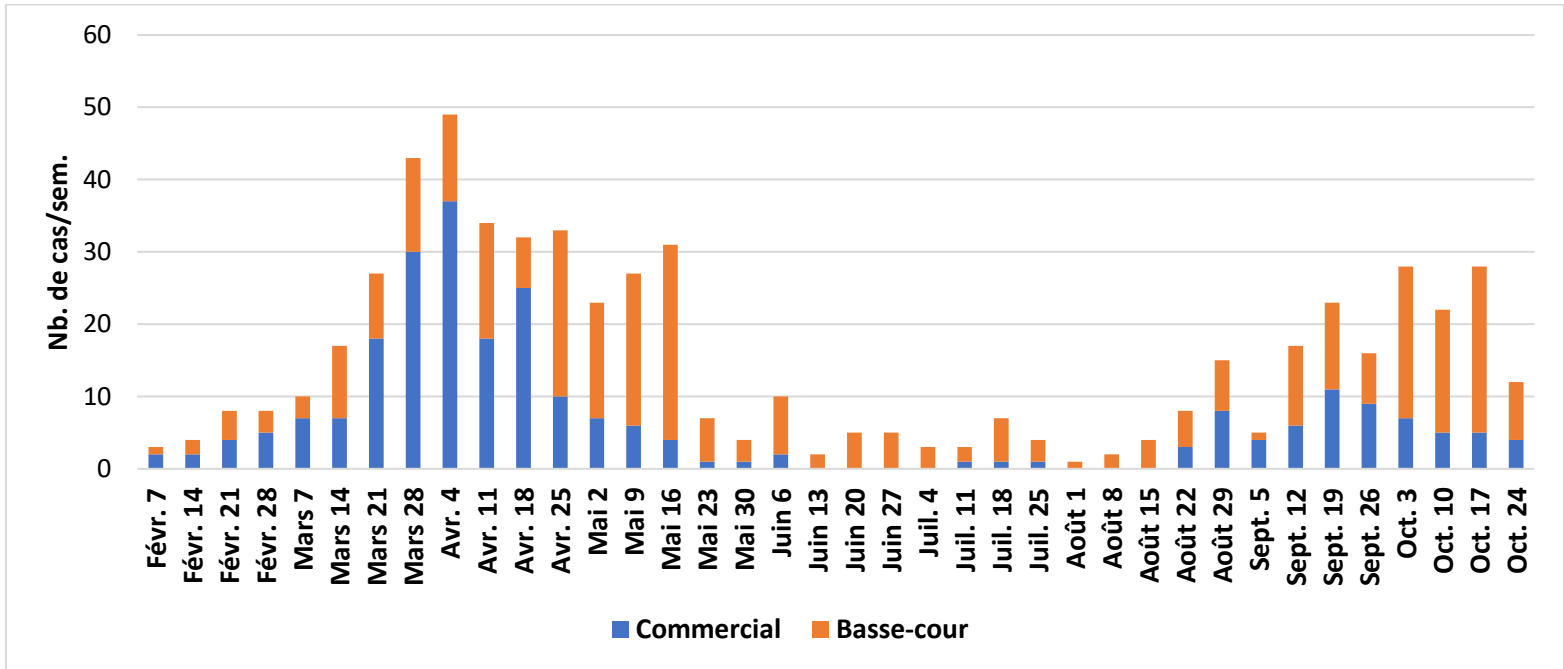


Figure 3 – Carte des cas d'influenza hautement pathogène aviaire au Canada et aux États-Unis en date du 16 octobre 2022

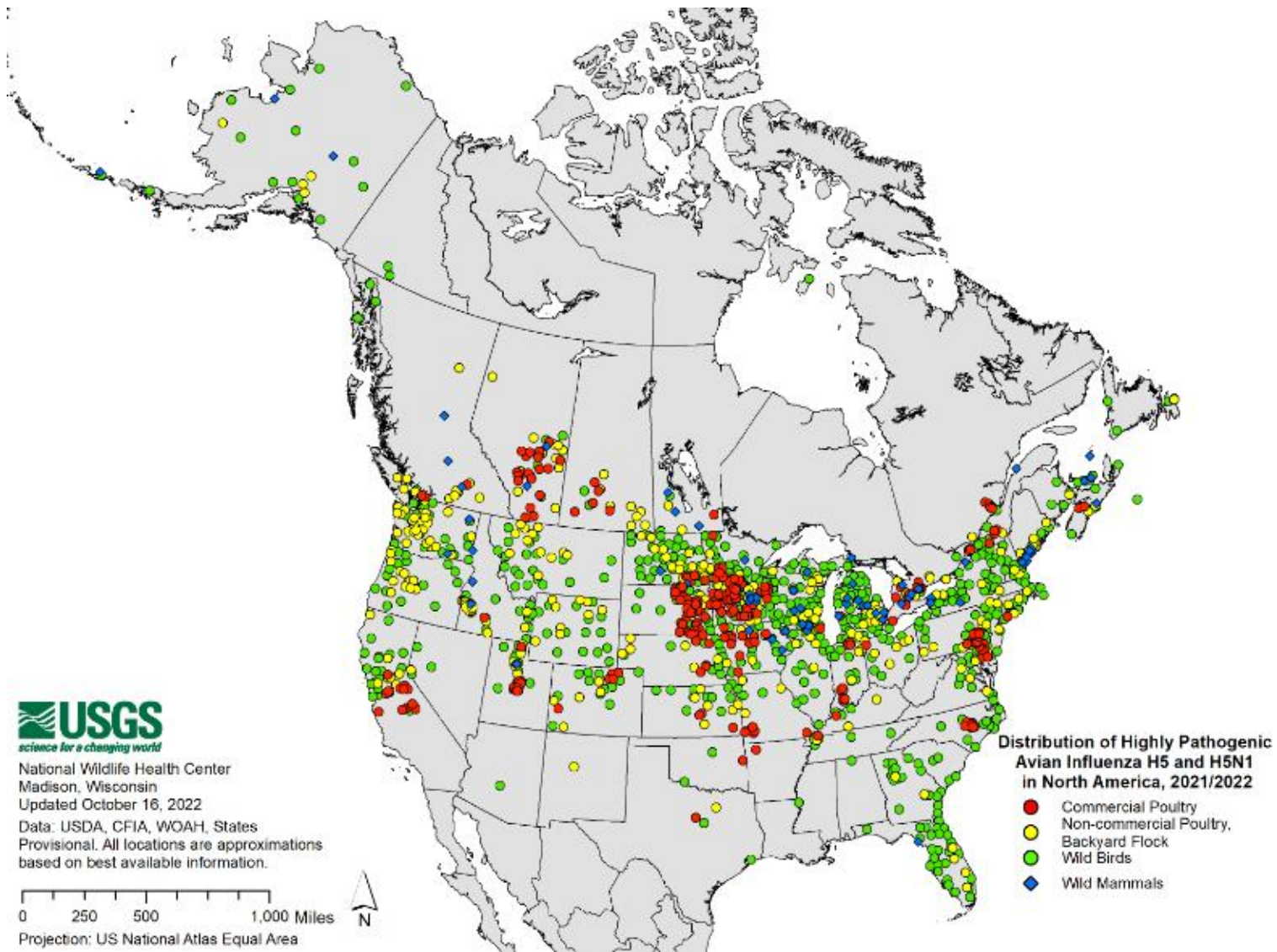
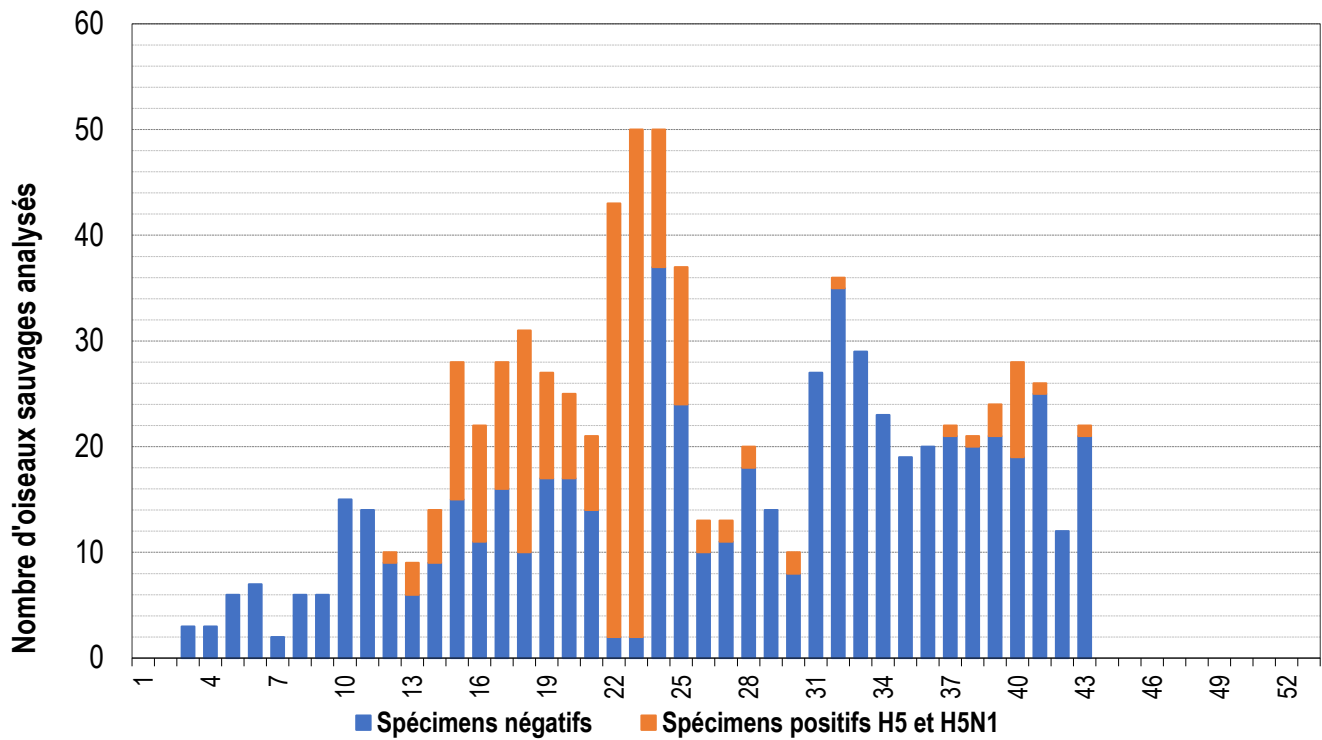


Figure 4 – Nombre d'oiseaux sauvages analysés par semaine dans le cadre de la surveillance de l'influenza aviaire au Québec (données préliminaires en date du 27 octobre 2022)



* Quelques repères :

- Semaine 12 = 12 au 18 mars
- Semaine 22 = 21 au 27 mai
- Semaine 32 = 30 juillet au 5 août
- Semaine 42 = 8 au 14 octobre